

LÉGATION SUISSE

EN

ITALIE

Ann. ~~publ.~~ <sup>Dep.</sup> des <sup>Mém.</sup>  
5. 4. 70.

Florence le 2 avril 1870

N<sup>o</sup>.

II. 7.

au Conseil Fédéral

Bure

Messieurs le Président et Messieurs,

J'ai reçu votre dépêche du 23 courr, ainsi que les deux exemplaires du mémoire du Comité du Splügen avec projet et devis pour la construction d'un chemin de fer entre Coire et Miva de Chiavenna, avec l'invitation de faire parvenir ces deux exemplaires au Gouvernement italien.

Vous avez dû recevoir en attendant ma dépêche du 22 courr relatant que le Ministre des travaux publics m'avait montré les six exemplaires que lui avait envoyés le Comité du Splügen siégeant à Coire ainsi que la demande de prendre le projet en sérieuse considération. Vous avez aussi dû recevoir l'exemplaire que j'ai demandé au Ministre dans le but expresse de vous l'envoyer.

Dans cet état de choses je n'ai pas eu du voir communiqué au Gouvernement Italien ce que lui-même vous faisait connaître indirectement par mon intermédiaire.

Mais il y a une raison plus grave. Il ne s'agit plus de choisir un passage à l'heure qu'il est le choix



est fait. S'il est regrettable que la Suisse n'en ait pas  
 prise l'initiative, elle l'a sanctionnée après coup par la conven-  
 tion du 15 octobre et par l'intérêt qu'y a pris un si grand  
 nombre de cantons.

Le Conseil Fédéral m'a par ses réponses montré le  
 plus grand intérêt à la réussite. J'ai en conséquence agi dans  
 le sens de la ratification du traité et j'ai appuyé les démarches  
 de M.<sup>re</sup> le D.<sup>re</sup> Gutzwiller Délégué du Comité du St. Gothard.

Présentement le projet du Splügen, c'est évincer  
 le projet du St. Gothard, c'est visa à faire rejeter la convention  
 du 15 octobre.

Ceci est si vrai que le Ministre des Affaires Etrangères  
 m'a lui-même raconté une communication du Chancelier  
 de la Confédération du Nord à sa Légation en Italie dans  
 laquelle il se plaignait de voir le nom de M.<sup>re</sup> Visconti Venosta,  
 qu'il croyait celui du Ministre, figurer dans le Comité  
 pour le Splügen.

Que disant le Ministre après cette conversation, s'il me voyait  
 arriver avec un projet qui, il n'y a pas à se faire illusion, ne  
 peut être agréé qu'en supplantant le St. Gothard?

Il est certain que ce serait, sinon supprimer la convention  
 du 15 octobre, y aider puissamment.

Un tiers viendra peut-être, soit que le St. Gothard fût  
 agréé soit qu'il fût définitivement rejeté; on l'on pourra  
 recommander un autre passage sans se contredire mais pour  
 le moment je ne vois nullement comment la Suisse pourrait  
 le faire sans nuire à ses intérêts et à sa dignité.

La situation est tellement desinée, qu'il m'est impossible  
de m'abstenir <sup>de vous le signaler</sup> d'avoir manqué à mes devoirs envers vous et envers  
mon pays.

Veuillez, je vous prie, prendre en considération ces  
remarques et me donner connaissance de vos délibérations  
ultérieures.

Agréez M<sup>r</sup> le Président et Messieurs, mes respectueuses  
salutations.

J. B. <sup>1870</sup>

Entwurf:

So sei dem Herrn Minister Pöschel zu versichern:

den Bundesrath habe keine Forderung in der Abrennung  
angliker Missionen und auf die ich daher, daselbst im  
Einne der anglikanischen Christen Platz haben zu wollen.

Protokollandzue und, Argentinum zum Kenntnisswerden.

Basel, den 26. April 1870.

Der Herr Pöschel

Arg. nütz. Argentinum des Herrn:

Luxat

1638

Baudenalt am 27. April 1730

König v.

Hochlöblichen Königl.

Erzherzogl. Rada u. O.